

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL237

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 35

Avant l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A À la troisième phrase de l'article L. 111-7, le mot : « à » est remplacé par la référence : « au quatorzième alinéa du I de » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 19 du projet de loi.